



Recommandation 32 (1950)¹

Accords culturels

Assemblée parlementaire

L'Assemblée,

prenant acte du fait qu'il existe dès à présent un ensemble de conventions culturelles entre certains Etats membres du Conseil de l'Europe, notamment entre les Etats Scandinaves et entre les Etats du pacte de Bruxelles,

recommande à tous les Etats membres du Conseil de l'Europe d'engager sans délai des négociations en vue de conclure entre eux, dans le même esprit de coopération, des conventions identiques ou semblables à celles qui sont déjà conclues.

1. Adoptée le 24 août 1950, en conclusion du débat sur le rapport de la Commission des Questions culturelles et scientifiques.

